YERRES

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°99/304

OBJET : Convention de prestations de service relative à une projection vidéo lors de la cérémonie des voeux du Maire au Personnel Communal le vendredi 14 janvier et des voeux du Maire aux Yerrois le samedi 15 janvier 2000, conclue avec la Société KART'OON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune organisera une projection vidéo sur écran lors de la cérémonie des voeux du Maire au personnel communal le vendredi 14 janvier 2000 et de la cérémonie des voeux du Maire aux Yerrois le samedi 15 janvier 2000, dans la salle polyvalente du CEC à Yerres,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société KART'OON, sise 105, rue Paul Doumer, 91330 YERRES,

DECIDE

DE signer avec ladite société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la projection vidéo sur écran des 14 janvier et 15 janvier 2000, pour un montant de 7 462,69 HT, soit 9 000 F TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000.

Fait à Yerres, le 8 décembre 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
10 DEC. 1999
SOUS-PRÉFECTURE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE